



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 76011

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conditions nouvelles posées par l'alimentation en eau par suite du réchauffement du climat qui réduit le volume de la pluviométrie tout en appauvrissant les réserves des nappes phréatiques. Dans le même temps, les besoins de l'alimentation en eau potable vont croissant alors que les nécessités de l'irrigation se manifestent pour sauver l'agriculture. La situation constatée cette année risque donc encore de s'aggraver à l'avenir et va nécessiter des mesures de prévention et de précaution tant pour les personnes que pour les bêtes d'élevage et certaines cultures. Il lui demande si des mesures sont prévues pour faire face aux difficultés en liant les impératifs écologiques et les besoins de la vie économique.

## Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant la préservation et la protection de la ressource en eau face au risque de sécheresse. La France dispose globalement de ressources en eau abondantes. Cette ressource est toutefois inégalement répartie dans l'espace et dans le temps, et certains bassins, notamment dans le sud-ouest de la France, font l'objet de prélèvements excessifs. Cette surexploitation de la ressource a créé des situations localisées chroniques de déséquilibre entre la ressource disponible et les prélèvements, pour lesquels les outils apportés par la loi sur l'eau de 1992 ont déjà permis d'améliorer la gestion de la ressource au travers de l'élaboration de « plans de gestion des étiages », de schémas d'aménagement et de gestion des eaux et d'arrêtés cadre définissant les mesures à prendre en période de déficit de la ressource. La réalisation à l'horizon 2015 des objectifs de bon état des eaux, fixés par la directive cadre pour une politique européenne de l'eau approuvée en 2000, impliquera de poursuivre les efforts de retour à l'équilibre entre les prélèvements et la ressource, dans des zones qui sont encore en déséquilibre aujourd'hui. En outre, les conséquences possibles du changement climatique dans les années à venir obligent à une grande vigilance dans la gestion de ces ressources en eau. Une gestion plus économe est à privilégier en adoptant des pratiques moins consommatrices dans l'ensemble des secteurs d'activités. À cet effet, un plan de gestion de la rareté de l'eau a été présenté par la ministre de l'écologie et du développement durable lors du conseil des ministres du 26 octobre 2005. Il s'agit de réduire durablement la vulnérabilité de l'alimentation en eau potable à la sécheresse en lui donnant une nouvelle marge de sécurité, et de concilier les différents usages tout en préservant la qualité des milieux aquatiques. Il est proposé pour cela, en complément de l'ensemble des instruments réglementaires déjà disponibles pour sécuriser la ressource, de mettre en place un ensemble d'actions qui s'articulent autour de trois axes : priorité à l'eau potable, partage de l'eau entre les différents usages et meilleure valorisation de l'eau. Ces vingt-six actions comportent des mesures législatives et réglementaires, des actions incitatives, des études et des opérations de communication. La discussion du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques, prévue à l'Assemblée nationale au printemps 2006, permettra de prendre en compte les adaptations législatives à prévoir. Ce plan a vocation en outre à être décliné par bassin versant afin d'adapter localement les actions aux situations très diversifiées qui peuvent être rencontrées dans les différents bassins. En 2006, l'accent sera ainsi mis sur dix bassins versants

déficitaires prioritaires, sur lesquels les actions seront définies en concertation entre les collectivités, les services de l'État et les agences de l'eau. Ces actions s'intégreront dans les futurs programmes de mesures prévus par la directive cadre sur l'eau.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76011

**Rubrique :** Eau

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 2005, page 9630

**Réponse publiée le :** 7 mars 2006, page 2441